

Lettre de consultation des entreprises

L'Hadopi procède à la consultation d'entreprises conformément aux dispositions de l'article 78 du décret n°2016-360 pour une prestation d'étude qualitative et quantitative décrite ci-dessous dans le cadre de l'accord-cadre n°17-13-DEOL-FA – partie 1 : études qualitatives et partie 2 : études qualitatives

- **Objet du marché et conditions générales**

L'objet du présent marché consiste à réaliser une étude qualitative sur les perceptions et les usages des assistants vocaux, visant à comprendre les différentes utilisations pouvant être faites de ces nouveaux terminaux et l'impact sur les pratiques culturelles dématérialisées, en particulier en termes de consommation musicales et audiovisuelles. L'étude apportera notamment un éclairage sur la compréhension d'une part des dispositifs de collecte de données, en particulier personnelles, opérés par ces équipements, et d'autre part de la disponibilité des offres et des services selon les équipements.

Partie 1 : étude qualitative

Partie 2 : étude quantitative

- **Précisions sur les documents à remettre par le candidat**

Le candidat complète, signe, et paraphe l'AE valant CCP. Le prix est présenté sous forme de prix forfaitaires. Le candidat remet les éléments suivants:

- Une proposition technique comprenant une description complète et détaillée des prestations technique proposées faisant notamment apparaître :

Le titulaire est chargé dans le cadre du présent marché notamment de :

- Le mémoire technique dans lequel le candidat présente de manière détaillée la façon dont il réalisera les prestations mentionnant a minima :
 - La méthodologie d'enquête (pour chaque lot), notamment le profil, le mode de recrutement et d'interrogation des participants ;
 - Le plan détaillé du ou des guides et questionnaires avec les thèmes abordés ;
 - Des exemples de livrables ;
 - Une présentation de l'équipe envisagée pour la conduite de l'étude et notamment sa connaissance de la problématique de l'étude ;
 - Un calendrier de réalisation des prestations.
- Son offre financière telle que prévue dans l'annexe de l'AE-CCP.

- **Jugement des offres**

L'Hadopi entend retenir l'offre économiquement la plus avantageuse selon les deux (2) critères de sélection des offres suivants :

- 60% pour la valeur technique de l'offre
- 40% pour le prix (coût total)

Hadopi

Le pouvoir adjudicateur choisira, parmi les offres finales pour chaque solution (solution de base et option), l'offre économiquement la plus avantageuse, au regard des critères tels que définis et pondérés pour la présente consultation.

- **Variante non obligatoire**

Pour la partie qualitative : toute proposition de la part du Titulaire non spécifiée dans le CCP notamment sur la variation de la taille d'échantillon (plus importante), l'inclusion de compléments méthodologiques (focus groupe ou autre) devra être présentée en tant que variante à l'offre de base dans la grille d'analyse financière avec un coût associé distinct.

Pour la partie quantitative : toute proposition de la part du Titulaire non spécifiée dans le CCP de type analyse statistique supplémentaire ou taille d'échantillon plus importante sera présentée en tant que variante à l'offre de base dans la grille d'analyse financière avec un coût associé.

NOTA : le ou les variantes feront l'objet d'un acte d'engagement/annexe financière distinct(s) de l'offre de base.

- **Négociations**

L'Hadopi procédera à un classement des offres des candidats conformément aux critères de sélection des offres précitées.

L'Hadopi peut toujours décider qu'il est inutile d'engager des négociations. Les négociations pourront être ouvertes avec un seul des candidats ou plusieurs selon les offres et le terme du classement.

Les négociations pourront prendre la forme de questions écrite, d'échanges par téléphone ou d'une audition. En cas d'auditions ou de négociation par téléphone, une lettre de convocation précisera, pour chaque candidat, la liste des demandes de précisions complémentaires de l'Hadopi que chaque candidat sera invité à fournir.

A la suite des négociations, chaque candidat sera invité à remettre dans des délais identiques, s'il le souhaite, une nouvelle offre définitive modifiant et / ou précisant ses engagements administratifs, techniques et financiers, dans le délai dans cette lettre d'invitation.

Dans le cas où le Candidat ne remettrait pas de nouvelle offre ou d'offre modificative dans ce délai, l'offre définitive prise en compte par l'Hadopi pour le jugement final des offres, sera l'offre initialement remise par le candidat.

- **Modification des éléments de la consultation**

En cas de modification de cette consultation par l'Hadopi, cette modification sera envoyée par email, de manière identique à chacune des entreprises sollicitées qui devront répondre sur la base de la demande modifiée. L'Hadopi se réserve la possibilité de renoncer à la présente consultation pour motif d'intérêt général.

- **Conditions d'envoi des offres**

Les offres des candidats doivent être retournées avant le 10 septembre 2018 à 12h00 :

- Par dépôt remis en main propre contre récépissé à l'adresse suivante : 4 rue du Texel, 75014 Paris comportant une copie dématérialisée sur un support type clé USB, ou envoi par email : elena.prevot@hadopi.fr
- Via la plateforme de dématérialisation e-marchespublics



l'enveloppe devra porter la mention suivante : « N° 18-04-MS-DEOL

« Marché étude qualitative perceptions et usages des enceintes connectées avec assistants vocaux »

- **Demande de renseignements complémentaires**

Pour toute question d'ordre technique ou administrative, veuillez contacter l'Hadopi à l'adresse suivante : elena.prevot@hadopi.fr

Nous vous remercions par avance de votre participation à la présente consultation.